



# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL

CARRELEUR

**Niveau V**

Site : <http://www.emploi.gouv.fr>



REFERENTIEL DE CERTIFICATION D'UNE SPECIALITE DU TITRE PROFESSIONNEL  
DU MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI

CARRELEUR

1. Références de la spécialité

Niveau : V

Code(s) NSF : 233s - Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie-

Code(s) Rome : F1608

Formacode :

Date de l'arrêté : 29/04/2011

Date de parution au JO de l'arrêté de spécialité : 24/05/2011

Date d'effet de l'arrêté : 24/05/2011

2. Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

➤ Pour l'accès au titre professionnel **des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation**, les compétences sont évaluées au vu :

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

A partir de plans et/ou croquis simples associés à un descriptif technique le candidat :

- Met en place un système d'interposition.

- Réalise une pose scellée de carreaux céramiques.

- Pose et jointoye un panneau mural de faïence.

La mise en situation professionnelle est complétée par un questionnaire professionnel.

b) Du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

Tous les candidats au Titre Professionnel décrivent par activité type et à partir d'exemples concrets, les pratiques professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre professionnel visé.

Le candidat a également la possibilité de fournir tout support illustrant cette description.

A partir des informations fournies dans ce document et en complémentarité à l'épreuve de synthèse, le jury évaluera les acquis du candidat et les comparera aux requis du titre.

Dans une annexe au DSPP, le candidat présente son expérience relative à la compétence « Construire et carreler des supports neufs (receveur de douche à habiller, cloison de douche, gaine technique) ».

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation (**cette rubrique C ne concerne pas les candidats par VAE**).

| Libellé abrégé | Code Titre Professionnel | Type de document | Version | Date de mise à jour | Date dernier JO | Page |
|----------------|--------------------------|------------------|---------|---------------------|-----------------|------|
| CARR           | TP-00044                 | RC               | 07      | 18/10/2011          | 24/05/2011      | 3/22 |

d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé sur la base du Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP), de l'épreuve de synthèse et, pour les candidats d'un parcours continu de formation, des évaluations passées en cours de formation.

➤ *Pour l'accès au titre professionnel **des candidats issus d'un parcours progressif de formation ou ayant capitalisé les Certificats de Compétences Professionnelles** constitutifs du titre visé, les compétences sont évaluées lors d'un entretien final avec le jury sur la base des CCP obtenus et du DSPP.*

| Libellé abrégé | Code Titre Professionnel | Type de document | Version | Date de mise à jour | Date dernier JO | Page |
|----------------|--------------------------|------------------|---------|---------------------|-----------------|------|
| CARR           | TP-00044                 | RC               | 07      | 18/10/2011          | 24/05/2011      | 4/22 |

### 3. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

#### 3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat(e) au Titre professionnel CARR

| Modalités  | Compétences évaluées   | Durée                                       | Détail de l'organisation de l'épreuve  |
|--|--|---|--|
| Evaluations complémentaires ou Questionnement à partir d'une annexe DSPP                                 | Construire et carreler des supports neufs (receveur de douche à habiller, cloison de douche, coffre, gaine technique)  | 00 h 10 mn                                  | Le jury échange avec le candidat à partir de son annexe au DSPP.   |
| <b>Epreuve de synthèse :</b><br>- Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet | Poser à la colle au mur des carreaux céramiques<br>Effectuer la pose scellée de carreaux céramiques<br>Réaliser la mise en œuvre, sous carrelage scellé, de systèmes d'interposition (acoustique, thermique et drainant)   | 06 h 00 mn                                  | Le candidat met en oeuvre ses compétences à partir de plans et/ou de croquis simples associés à un descriptif technique. |
| - Questionnaire professionnel  | Préparer des supports neufs ou anciens devant recevoir une pose collée de carreaux céramiques<br>Poser à la colle au sol des carreaux céramiques<br>Réaliser la mise en œuvre, sous carrelage collé, de systèmes techniques (acoustique, désolidarisation et imperméabilisation)<br>Réaliser des chapes talochées et lissées | 01 h 00 mn                                  | Sans objet   |
| - Entretien technique  |  |   | Sans objet   |
| <b>Entretien final</b>   |  | 00 h 20 mn                                  | Y compris le temps d'échange avec le candidat sur son DSPP.  |
|  | Par candidat, durée de l'épreuve   | 07 h 30 mn, dont 00 h 30 mn devant le jury, |  |

#### Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) d'un parcours VAE :

Le candidat présente dans une annexe au DSPP son expérience relative à la compétence « Construire et carreler des supports neufs (receveur de douche à habiller, cloison de douche, gaine technique) » sous la forme d'une fiche descriptive pouvant être illustrée de photos et/ou de dessins.

| Libellé abrégé | Code Titre Professionnel | Type de document | Version | Date de mise à jour | Date dernier JO | Page |
|----------------|--------------------------|------------------|---------|---------------------|-----------------|------|
| CARR           | TP-00044                 | RC               | 07      | 18/10/2011          | 24/05/2011      | 5/22 |

### 3.2. Les modalités pour l'accès direct au titre professionnel

| Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation   |  | Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation  |   |                                     |                          |  |
|--|--|---|---|-------------------------------------|--------------------------|--|
| Compétences professionnelles   | Critères d'évaluation  | Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse<br>Ou<br>Questionnement à partir d'une annexe au DSPP | Epreuve de synthèse   |                                     |                          | Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final |
|  |  |   | Mise en situation professionnelle ou<br>Présentation différée d'un projet | Questionnaire professionnel         | Entretien technique      |  |
| <b>Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques</b>   |  |   |   |                                     |                          |  |
| Préparer des supports neufs ou anciens devant recevoir une pose collée de carreaux céramiques                                | La proposition de préparation du support permet de réaliser une pose collée de carreaux céramiques.<br>Le choix des produits et matériaux de préparation est adapté à la nature et à l'état du support à réparer.  | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                                 |
| Poser à la colle au sol des carreaux céramiques  | Le mode opératoire de mise en œuvre proposé est conforme aux normes en vigueur.<br>La répartition des coupes est pertinente.<br>Le choix du produit de collage est adapté au support et aux carreaux céramiques à poser.   | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                                 |
| Réaliser la mise en œuvre, sous carrelage collé, de systèmes techniques (acoustique, désolidarisation et imperméabilisation) | Les procédés de mise oeuvre sont connus.<br>Les différents systèmes techniques sont connus.  | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                                 |
| Poser à la colle au mur des carreaux céramiques  | L'implantation et la répartition des coupes sont pertinentes.<br>Le choix du produit de collage est adapté au support et aux carreaux céramiques à poser.<br>Les principes de travail en sécurité sont respectés.  | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>                                       | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                                 |
| Construire et carreler des supports neufs (receveur de douche à habiller, cloison de douche, coffre, gaine technique)        | La préparation permet une bonne exécution des travaux, en sécurité.<br>La nature du support est prise en compte.<br>Le choix des produits et matériaux de préparation est adapté à la nature et à l'état du support à réparer.<br>Le choix du produit de collage est adapté au support et aux carreaux céramiques à poser. | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                                 |
| <b>Réaliser la pose scellée de carreaux céramiques</b>   |  |   |   |                                     |                          |  |
| Réaliser des chapes talochées et lissées   | Les procédés à mettre en oeuvre sont connus.<br>Le choix du dosage est adapté.<br>Le support existant est pris en compte.  | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                                 |

| Libellé abrégé | Code Titre Professionnel | Type de document | Version | Date de mise à jour | Date dernier JO | Page |
|----------------|--------------------------|------------------|---------|---------------------|-----------------|------|
| CARR           | TP-00044                 | RC               | 07      | 18/10/2011          | 24/05/2011      | 6/22 |

| <b>Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation</b>                                     |  | <b>Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation</b>   |  |                             |                          |  |
|---|--|---|--|-----------------------------|--------------------------|--|
| <b>Compétences professionnelles</b>   | <b>Critères d'évaluation</b>   | Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse<br>Ou<br>Questionnement à partir d'une annexe au DSPP | Epreuve de synthèse  |                             |                          | Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final |
|   |  |   | Mise en situation professionnelle<br>ou<br>Présentation différée d'un projet | Questionnaire professionnel | Entretien technique      |  |
| Effectuer la pose scellée de carreaux céramiques  | Les modes opératoires de mise en œuvre sont respectés.<br>L'implantation met en valeur l'ouvrage.<br>Les alignements des joints respectent la normalisation.<br>La planéité de l'ensemble respecte la normalisation.<br>Le transfert d'adhérence est conforme. | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                                 |
| Réaliser la mise en œuvre, sous carrelage scellé, de systèmes d'interposition (acoustique, thermique et drainant) | Le joint périphérique est arasé.<br>La pose des différents systèmes est correcte.  | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                                 |
| <b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b><br>Néant.  |  |   |  |                             |                          |  |

| Libellé abrégé | Code Titre Professionnel | Type de document | Version | Date de mise à jour | Date dernier JO | Page |
|----------------|--------------------------|------------------|---------|---------------------|-----------------|------|
| CARR           | TP-00044                 | RC               | 07      | 18/10/2011          | 24/05/2011      | 7/22 |

### 03. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre (suite)

#### 3.3. Les compétences professionnelles transversales évaluées lors de la session du titre\*

| Compétences transversales et critères d'évaluation                                  |  | Rappel des modalités d'évaluation définies dans la Session Titre Professionnel                            |   |                             |                          |  |
|---|--|---|---|-----------------------------|--------------------------|--|
| Compétences transversales   | Critères d'évaluation  | Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse<br>Ou<br>Questionnement à partir d'une annexe au DSPP | Epreuve de synthèse   |                             |                          | Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final |
|   |  |   | Mise en situation professionnelle ou<br>Présentation différée d'un projet | Questionnaire professionnel | Entretien technique      |  |
| Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail | Les règles d'utilisation des machines fixes ou portatives sont respectées.<br>Les règles d'utilisation des équipements de protection individuelle sont respectées. | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                                 |

\* Il n'y a pas d'évaluation spécifique

| Libellé abrégé | Code Titre Professionnel | Type de document | Version | Date de mise à jour | Date dernier JO | Page |
|----------------|--------------------------|------------------|---------|---------------------|-----------------|------|
| CARR           | TP-00044                 | RC               | 07      | 18/10/2011          | 24/05/2011      | 8/22 |

#### 4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

**Protocole d'intervention du jury propre au titre :**

Le jury est présent sur la plateforme de certification après l'épreuve de synthèse.

**Conditions particulières de composition du jury :**

Néant.

#### 5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'épreuve de synthèse

Un surveillant d'examen est présent pendant toute la durée de l'épreuve de synthèse (mise en situation et questionnaire).  
Il veille au bon déroulement des épreuves.

| Libellé abrégé | Code Titre Professionnel | Type de document | Version | Date de mise à jour | Date dernier JO | Page |
|----------------|--------------------------|------------------|---------|---------------------|-----------------|------|
| CARR           | TP-00044                 | RC               | 07      | 18/10/2011          | 24/05/2011      | 9/22 |

## Annexe

### Plateau technique de la session Titre Professionnel

#### Titre professionnel : CARRELEUR

##### ➤ Le(s) lieu(x) de déroulement de l'évaluation pour la session Titre Professionnel

Le plateau technique, de type atelier de formation ou chantier, est accessible à tous et comporte des espaces constitués de supports permettant des mises en œuvre individuelle.

##### ➤ Les locaux pour la session TP

| Désignation et description des locaux  | Observations  |
|--|---|
| Atelier ou site disposant d'espaces de travail en quantité suffisante pour l'accueil individuel de tous les candidats. | Espace individuel comportant des supports et des équipements généralement utilisés lors de l'aménagement intérieur des constructions. |

| Libellé abrégé | Code Titre Professionnel | Type de document | Version | Date de mise à jour | Date dernier JO | Page  |
|----------------|--------------------------|------------------|---------|---------------------|-----------------|-------|
| CARR           | TP-00044                 | RC               | 07      | 18/10/2011          | 24/05/2011      | 10/22 |

➤ **Les équipements pour la session TP**

| Désignation et description                   | Dotation collective<br>évaluée pour un nombre de 16 candidat(s) maximum  | Dotation individuelle   |
|--|--|---|
| Postes de travail                            | La zone de coupe sécurisée et l'aire de stockage sont à proximité des postes de travail.<br>Le point d'eau et de lavage est intégré à l'espace collectif de travail. | Chaque poste de travail est constitué de trois murs formant un U de dimensions minimales de 2,20m de large par 2,80m de profondeur et sur une hauteur de 1,80m. Les murs sont conformes à la réception de pose collée. Le sol brut est conforme à la réception de chape. En entrée gauche du U, le mur comporte sur toute sa hauteur une gaine technique de 50cmx50cm avec un retour de 30cm. |
| Machines et matériel                         | Coupe carreaux à eau/malaxeur à colle/meuleuse 125   | Néant.  |
| Outillage                                    | Néant.   | Caisse à outils de carreleur.   |
| Petit outillage                              | Néant.   | Néant.  |
| Equipements de protection individuelle (EPI) | Néant.   | Bouchons à oreilles/chaussure de sécurité/gants de manutention/gants anti coupure/genouillères ou tapis/lunettes de protection.   |
| Matière d'œuvre                              | Adhésif/mortier colle<br>Sable de rivière/ciment   | Carreaux de faïence 15X15 ou 20X20 (1,50 m <sup>2</sup> )<br>Carreaux grés cérame 20x20 ou 30x30 (3m <sup>2</sup> )   |
| Documentation                                | Néant.   | Plans et descriptif de l'ouvrage.   |
| Autres                                       | Néant.   | Néant.  |

| Libellé abrégé | Code Titre Professionnel | Type de document | Version | Date de mise à jour | Date dernier JO | Page  |
|----------------|--------------------------|------------------|---------|---------------------|-----------------|-------|
| CARR           | TP-00044                 | RC               | 07      | 18/10/2011          | 24/05/2011      | 11/22 |





REFERENTIEL DE CERTIFICATION  
DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES  
CARRELEUR



# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

## CARRELEUR

### Les épreuves d'évaluation pour le candidat(e) aux Certificats de Compétences Professionnelles

#### CCP 1 - Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques

| Modalités  | Pour tout candidat                  | Compétences évaluées   | Durée      | Observations  |
|--|-------------------------------------|--|------------|---|
| Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet | <input checked="" type="checkbox"/> | Poser à la colle au mur des carreaux céramiques<br>Poser à la colle au sol des carreaux céramiques   | 03 h 30 mn | A l'aide d'un plan donnant l'ensemble des indications utiles à la réalisation de l'ouvrage, le candidat se trouve en situation professionnelle dans un espace de travail alloué.<br>Il a à sa disposition l'ensemble de l'outillage collectif et individuel nécessaire. |
| Questionnaire professionnel  | <input checked="" type="checkbox"/> | Réaliser la mise en œuvre, sous carrelage collé, de systèmes techniques (acoustique, désolidarisation et imperméabilisation)<br>Construire et carreler des supports neufs (receveur de douche à habiller, cloison de douche, coffre, gaine technique)<br>Préparer des supports neufs ou anciens devant recevoir une pose collée de carreaux céramiques | 00 h 30 mn |   |
| Entretien technique  | <input type="checkbox"/>            | Sans Objet   |            |   |
| Questionnement à partir d'une annexe DSPP                              | <input type="checkbox"/>            | Sans Objet   |            |   |
| Par candidat, durée de l'épreuve<br>Dont devant binôme évaluateurs     |                                     |  | 04 h 00 mn |   |

| Libellé abrégé | Code Titre Professionnel | Type de document | Version | Date de mise à jour | Date dernier JO | Page  |
|----------------|--------------------------|------------------|---------|---------------------|-----------------|-------|
| CARR           | TP-00044                 | RC               | 07      | 18/10/2011          | 24/05/2011      | 15/22 |

## CCP 2 - Réaliser la pose scellée de carreaux céramiques

| Modalités  | Pour tout candidat                  | Compétences évaluées  | Durée      | Observations  |
|--|-------------------------------------|---|------------|---|
| Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet | <input checked="" type="checkbox"/> | Effectuer la pose scellée de carreaux céramiques<br>Réaliser des chapes talochées et lissées<br>Réaliser la mise en œuvre, sous carrelage scellé, de systèmes d'interposition (acoustique, thermique et drainant) | 04 h 00 mn | A l'aide d'un plan donnant l'ensemble des indications utiles à la réalisation de l'ouvrage, le candidat se trouve en situation professionnelle dans un espace de travail alloué. Il a à sa disposition l'ensemble l'outillage collectif et individuel nécessaire. |
| Questionnaire professionnel  | <input type="checkbox"/>            | Sans Objet  |            |   |
| Entretien technique  | <input type="checkbox"/>            | Sans Objet  |            |   |
| Questionnement à partir d'une annexe DSPP                              | <input type="checkbox"/>            | Sans Objet  |            |   |
| Par candidat, durée de l'épreuve<br>Dont devant binôme évaluateurs     |                                     |   | 04 h 00 mn |   |

| Libellé abrégé | Code Titre Professionnel | Type de document | Version | Date de mise à jour | Date dernier JO | Page  |
|----------------|--------------------------|------------------|---------|---------------------|-----------------|-------|
| CARR           | TP-00044                 | RC               | 07      | 18/10/2011          | 24/05/2011      | 16/22 |

| Libellé abrégé | Code Titre Professionnel | Type de document | Version | Date de mise à jour | Date dernier JO | Page  |
|----------------|--------------------------|------------------|---------|---------------------|-----------------|-------|
| CARR           | TP-00044                 | RC               | 07      | 18/10/2011          | 24/05/2011      | 17/22 |

**ANNEXE AU RC TITRE ET CCP ÉTABLISSANT LES CORRESPONDANCES  
AVEC LA VERSION PRECEDENTE DU TITRE PROFESSIONNEL**

**Tableau des correspondances avec les versions précédentes du TP**

| N°<br>CCP | CARRELEUR(SE)<br>Arrêté du 25/10/2006  | N°<br>CCP | CARRELEUR<br>Arrêté du 29/04/2011                               |
|-----------|--|-----------|---|
| CCP 1     | REALISER LA POSE SCLEE, SUR CHAPE, DES CARREAUX COURANTS ET DES PLINTHES EN INTERIEUR ET EXTERIEUR         | CCP 2     | Réaliser la pose scellée de carreaux céramiques                 |
| CCP 3     | REALISER LA POSE COLLEE, AU SOL ET AU MUR, DES CARREAUX COURANTS ET DES PLINTHES EN INTERIEUR ET EXTERIEUR | CCP 1     | Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques |
| CCP 2     | REALISER LA CONSTRUCTION ET LE CARRELAGE D'OUVRAGES  |           |   |

| Libellé abrégé | Code Titre Professionnel | Type de document | Version | Date de mise à jour | Date dernier JO | Page  |
|----------------|--------------------------|------------------|---------|---------------------|-----------------|-------|
| CARR           | TP-00044                 | RC               | 07      | 18/10/2011          | 24/05/2011      | 18/22 |

## GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION du Référentiel de Certification (RC)

### EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES OU ANNEXE AU DOSSIER DE SYNTHESE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DSPP)

❖ **Les évaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse**

Cette modalité s'applique à des cas particuliers que la spécialité du titre rend nécessaire : elle ne s'assimile à aucune autre catégorie d'évaluation, ni aux obligations réglementaires éventuelles précisées dans le Référentiel de Certification du titre professionnel considéré, et pour lesquelles une rubrique existe.

❖ **Le questionnement à partir d'une annexe au DSPP**

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...), dont le Référentiel de Certification précise qu'elle doit être annexée au Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE » mentionne en quoi consistent ces annexes.

### EPREUVE DE SYNTHESE

L'épreuve de synthèse peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel et/ou un entretien technique.

❖ **La mise en situation professionnelle**

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe du référentiel de certification.

❖ **La présentation différée d'un projet**

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet ou d'une production réalisés dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session. Lorsqu'il est issu d'un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les modalités de réalisation du projet sont précisées dans la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE ».

❖ **Le questionnaire professionnel**

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance et dans le temps de l'épreuve de synthèse. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'attester de certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

❖ **L'entretien technique**

L'entretien technique peut être prévu par le Référentiel de Certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

| Libellé abrégé | Code Titre Professionnel | Type de document | Version | Date de mise à jour | Date dernier JO | Page  |
|----------------|--------------------------|------------------|---------|---------------------|-----------------|-------|
| CARR           | TP-00044                 | RC               | 07      | 18/10/2011          | 24/05/2011      | 19/22 |

## L'ENTRETIEN FINAL

❖ **L'entretien final avec le jury est obligatoire. Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :**

- La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice,
- La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier,

Dans certains cas, il peut couvrir l'évaluation de certaines compétences professionnelles du titre lorsque le Référentiel de Certification le mentionne.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).

\*\*\*\*\*

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, donne lieu à instrumentation dans le Dossier Technique d'Evaluation (pour le candidat, le jury et le centre organisateur).

| Libellé abrégé | Code Titre Professionnel | Type de document | Version | Date de mise à jour | Date dernier JO | Page  |
|----------------|--------------------------|------------------|---------|---------------------|-----------------|-------|
| CARR           | TP-00044                 | RC               | 07      | 18/10/2011          | 24/05/2011      | 20/22 |

**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

